

Mardi 02 Octobre 2012

Le quatrième Salon du livre juridique : une coproduction du club des juristes et du Conseil constitutionnel

Le samedi 13 octobre, de 10 h 00 à 18 h 00, se tient le 4^e Salon du livre juridique, au Conseil constitutionnel, coorganisateur de la manifestation avec le club des juristes. Au programme de cette journée (entrée libre et gratuite) : rencontre avec des auteurs et dédicaces (toute la journée), remise du prix du livre juridique par la Garde des Sceaux Christiane Taubira (11h30), visite du Conseil constitutionnel avec son président, Jean-Louis Debré (14h30 à 16h30), tirage au sort des "packs-livres juridiques étudiants" (17h00)... Détails et explications avec Elisabeth Baraduc, Présidente du Club des juristes, présenté comme "le premier *think tank* juridique français"...

Le Salon du livre juridique : pour qui ? Pour quoi ?

"Cette manifestation, organisée conjointement par le Club des juristes et le Conseil constitutionnel, sous l'impulsion de Jean-Louis Debré, son Président, et de son secrétaire général, Marc Guillaume, est le rendez vous annuel des auteurs, praticiens, éditeurs et des étudiants. Le 13 octobre, nous attendons quelque deux cents auteurs qui dédicaceront leurs ouvrages et que les visiteurs, essentiellement des praticiens et des étudiants, pourront rencontrer. Chacun pourra ainsi prendre la mesure de la production éditoriale récente dans tous les domaines du droit.

À cette occasion, est décerné à un ou plusieurs auteurs un prix du livre juridique parmi les ouvrages récents remis par leurs éditeurs et sélectionnés par un jury composé de diverses personnalités. Soixante-dix livres concourent cette année. Ce qui guide avant tout le jury, ce n'est pas tant le domaine thématique de l'ouvrage que sa qualité, l'intérêt du sujet et l'originalité de sa construction. Cette année la Garde des Sceaux, Christiane Taubira, a bien voulu accepter de remettre ce prix."

Le club des juristes : à qui et à quoi sert-il ? Comment fonctionne-t-il ?

"Le club est né en 2007, et animé par une triple ambition : rendre le droit accessible au public ; instaurer un lieu de rencontre entre les différents acteurs du droit ; créer un véritable « *think tank* » à la française, pour réagir et réfléchir sur des problèmes d'actualité et constituer une force de propositions pour toute évolution juridique. Notre ambition est donc à la fois de mener une réflexion approfondie et de faire évoluer les règles qui nous gouvernent en assurant leur cohérence.

Christine Lagarde en a été la première Présidente (*ndlr : elle quitta cette charge lorsqu'elle fut nommée ministre de l'Économie et des Finances en juin 2007*).

Le club des juristes est constitué de quarante membres d'horizon divers - magistrats, professeurs, personnalités issues du monde de l'entreprise avec lesquels travaillent des experts ainsi que des partenaires, parmi lesquels plusieurs maisons d'éditions. Les travaux sont menés au sein de commissions, certaines permanentes, portant notamment sur l'environnement, la fiscalité, la justice... d'autres, dites « ad hoc », traitant de sujets particuliers tels la gouvernance de la justice, la réforme de la procédure pénale, ou l'immobilier de l'État. Ces travaux font l'objet de publications, sous forme de rapports d'étude et de synthèses.

Nous sommes également présents dans la presse, généraliste et spécialisée, *via* des publications régulières, ainsi que sous la forme de rubriques. Je pense en particulier à celle publiée chaque jeudi dans le quotidien économique Les Échos, de même qu'à celle publiée dans la Semaine juridique. Nous organisons en outre des points presse sur des problèmes d'actualité.

Et puis il y a nos événements, dont le Salon du livre juridique, mais aussi le dîner annuel du Club, qui rassemble ses membres et des experts autour d'un invité et d'une thématique qui a marqué l'année juridique. Parmi les invités de ces dernières années, nous avons ainsi reçu Édouard Balladur, au moment de la réforme des institutions, Claude Bébéar, Christine Lagarde, Jean-Claude Jouyet, quand il était encore président de l'Autorité des marchés financiers (*ndlr : Jean-Claude Jouyet est directeur général de la Caisse des dépôts et consignations depuis juillet 2012*), etc."

Si l'on reprend le slogan de la campagne Hollande, "Le changement, c'est maintenant", et qu'on l'applique à la justice, quelles sont vos attentes prioritaires et, éventuellement, vos craintes en matière de réformes ?

"Ce slogan est plein de promesses.

Le Club des juristes a suivi avec attention la campagne présidentielle et publié à la semaine juridique six rubriques éclairant les propositions des candidats sur des thèmes aussi variés que la justice des mineurs, le mariage homosexuel, l'indépendance de la justice... Ces thèmes d'actualité sont au cœur de ses préoccupations. Le club n'a pas vocation à prendre une position univoque sur ces thèmes de société mais à faire des propositions et à veiller à la cohérence des règles et à l'endiguement de l'inflation législative. Retiendront spécialement son attention cette année la réforme de la justice des mineurs, les règles qui gouvernent l'élection présidentielle, l'introduction en droit français de l'action de groupe, la responsabilité environnementale et sûrement bien d'autres questions vers lesquelles l'actualité nous dirigera."

D'une façon générale, de quels changements la justice française a-t-elle le plus besoin et le plus "urgement"?

D'abord et avant tout restaurer son image et retrouver sa place centrale dans les institutions de la République. Son indépendance, sa gouvernance, son aptitude à entretenir un dialogue fructueux avec les autres autorités publiques et avec ceux auxquels elle s'adresse sont des enjeux majeurs de notre démocratie

Propos recueillis par Alexia Decaix et Guy Malherbe

Aller plus loin